

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la Convocation : 21/04/2026
Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Marylin MOUTET - Joël MALIGNIER – Manon CAIRE – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Angélique CHARBONNIER

Excusés : May ALGOUD – Sébastien MAITRE (pouvoir donné à Aurélie SYLVESTRE) - Lisa CHANCEL (pouvoir donné à Laure DUCHAMP)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-031 : Adoption du budget annexe 2026 du vieil Allan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2, les articles L 5217-10-1 à L5217-10-15 et LO 5217-12-2 à L 5217-12-5

VU la délibération n°2026- 005 en date du 10 mars 2026 adoptant le compte financier unique 2025,

VU l'avis de la « Toutes Commissions » réunie le 21 avril 2026,

VU la délibération n°2026-030 en date du 28 avril 2026 décidant de l'affectation du résultat 2025,

Madame le Maire, expose le contenu du budget du vieil Allan de l'exercice 2026 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget annexe du vieil Allan pour l'exercice 2026 tel que présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif du vieil Allan de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses (€)	1 269.82	131 578.92	132 848.74
Recettes (€)	1 269.82	131 578.92	132 848.74

- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 026-212600050-20260428-BP2026VA-BF



Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laure DUCHAMP'.

Mylène DELORME

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mylène DELORME'.